

N°	5	8	8
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Etude hydraulique Blangy/Bouttencourt</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf,</p> <p>Le mardi 2 avril 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 26 mars dernier par Mme la Présidente.</p> <p>Étaient présents ce jour : M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LUCOT-AVRIL</p> <p>Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme NEAU, Mme SINEAU-PATRY, Mme TEMMERMANN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>5 mars 2019</p>	<p><u>- Etude hydraulique Blangy/Bouttencourt</u></p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 4</p> <p>Votants 4</p>	<p>Lors de l'hiver 2017/2018, les communes de Blangy-sur-Bresle, Bouttencourt et Monchaux-Soreng ont subi d'importantes inondations avec une situation particulièrement problématique sur la place d'Ansennes à Bouttencourt. Cette place, nouvellement refaite a été inondée pendant presque un mois, restreignant fortement les accès aux habitations. Dans l'urgence, des mesures ont été prises et autorisées par les services de l'Etat, mais l'autorisation de ces dernières a été conditionnées à la réalisation d'une étude hydraulique.</p>
	<p>La CCIAB souhaite bénéficier des services de l'Institution pour l'accompagner dans cette étude qui vise à mieux connaître le réseau hydrographique, ses caractéristiques et à définir les solutions les plus adaptées pour améliorer la gestion des crues et le fonctionnement écologique des différents bras qui composent la maille hydraulique de Blangy-Bouttencourt.</p> <p>L'opération consiste à porter l'étude de maîtrise d'œuvre, permettant de définir les solutions d'aménagements puis, en cas de poursuite, d'assurer le suivi des travaux d'un montant prévisionnel de 144 000 € TTC.</p> <p>L'opération est financée par des crédits de l'Agence de l'eau et de la CCIAB tant en ce qui concerne les frais de suivis engagés par l'Institution (frais d'ingénierie) que ceux concernant l'étude.</p> <p><i>Le conseil d'administration, à l'unanimité, habilite Mme la Présidente à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional, FEDER...); - inscrire les montants en crédit et en débit au budget 2019 ; - autoriser Mme la Présidente à signer la convention avec la CCIAB,

- habiliter Mme la Présidente à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières concourant à la bonne réalisation de ce projet (demande loi sur l'eau, passation des marchés, choix des entreprises, lancement et suivi des marchés, engagement des dépenses, mandatements,...).

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 25/04/19
Acte exécutoire le : 25/04/19
la Présidente de l'Institution
Virginie LUCOT-AVRIL

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com~~

Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Virginie LUCOT-AVRIL

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com~~